SAI chimie
Santé, analyse, innovation

Date de Réception Echantillon : 01/08/2022

N° Laboratoire : 2208006CH

RAPPORT D'ESSAI

N° R-2208 2130

CBD France
à l'attention de _
155 avenue d'Eysines
_
33110 LE BOUSCAT

Révision 0

Nature de l'échantillon : FLEUR DE CHANVRE

Unité technique : CHANVRE

Référence Client : CANNABIS SATIVA L.FINOLA / WHITE WIDOW / 9-3015-47

	RESULTATS
THC	**0,10%**
CBD	**2,2%**
CBN	**ND**
CBG	**ND**
CBC	**0,08%**

Méthode : CPG avec étalon interne.
LD : Limite de détection 0,03%
LQ : Limite de quantification 0,06%
ND : Non détecté

Gardanne, le 25/08/2022

Martine ROMETTE
Coordinatrice Laboratoire

Le présent rapport ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

SAI chimie
283, avenue des Chasséens - Zone Avon, 13120 Gardanne
Tél. : +33 (0)4 42 65 73 25 - Fax : +33 (0)4 42 58 12 44
SAS au capital de 50 000 € - RCS d'Aix-en-Provence B 534 145 255
SIRET 534 145 255 00012 - APE 7120B - TVA : FR 45 534 145 255

DÉCLARATION D'ORIGINE : Infusion White Widow

A qui cela peut concerner,

Nous déclarons que les infusions ayant pour dénomination commerciale “Infusion White Widow”, vendues par la société Swiss Medical Cannabis S.A., sont issues de la variété de Cannabis sativa L. FINOLA, qui figure dans le "Catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles", conformément à l'art. 10 du règlement (CE) n° 1120/2009 de la Commission.

La liste officielle, où cette plante cultivée est indiquée, peut être trouvée dans le lien ci-dessous :

https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/3418d564-e12d-11e7-9749-01aa75ed71a1

Fait à Veyrier, le 26 avril 2021

SWISS MEDICAL CANNABIS S.A.

CEO Fabien DESGOUILLES

+41 22 784 02 28
Swiss Medical Cannabis SA c/o Swissfinance SA, Route de Divonne 3, 1260 NYON
IDE: CHE-337.036.123 / IBAN : CH54 0024 0240 9695 2501/ Revers No 3201

Déclaration de reconnaissance mutuelle :
White Widow

Déclaration de reconnaissance mutuelle aux fins de l'article 4 du règlement (UE) 2019/515 du Parlement européen et du Conseil [1]

Partie I : Informations sur les biens

1. Identificateur unique des marchandises ou du type de marchandises :
Nomenclature douanière : 53021000 Chanvre (*Cannabis Sativa L*) brut ou roui [2]

2. Nom et adresse de l'opérateur économique :
Raison sociale : *D&S Management Luxembourg SARL*
Adresse : *4 rue Jean-Pierre-David Heldenstein, L-1723 Luxembourg, Luxembourg*

3. Description des marchandises ou du type de marchandises faisant l'objet de la déclaration de reconnaissance mutuelle :
Infusion White Widow à base de Fleurs de chanvre (*Cannabis Sativa L*) séchées de la marque Green Gold conditionnées en doypack et thermoscellé.

4. Déclaration et informations sur la licéité de la commercialisation des marchandises ou de ce type de marchandises

4.1. Les biens ou types de biens décrits ci-dessus, y compris leurs caractéristiques, sont conformes aux règles suivantes applicables au Luxembourg :
a) Le produits est issus de la variété de chanvre agricole FINOLA inscrite au Catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles [3]
b) Le taux de tétrahydrocannabinol est inférieur à 0,2% comme fixé par l'article 32.6 bis du règlement (CE) no 1307/2013 : "*Les surfaces utilisées pour la production de chanvre ne sont des hectares admissibles que si les variétés cultivées ont une teneur en tétrahydrocannabinol n'excédant pas 0,2 %*" [4]

4.2. Références des rapports d'essais :
a) Analyses spectres cannabinoïdes 1 :
Laboratoire national de santé - 1 rue Louis Rech - L-3555 Dudelange, Luxembourg

5. Cette partie de la déclaration de reconnaissance mutuelle a été établie sous la seule responsabilité de l'opérateur économique identifié au point **2.**

Signé pour et au nom de : D&S Management Luxembourg SARL

Fait à Luxembourg le 02/01/2021

Nom, Fonction et Signature : Alexander Totté - Gérant

Déclaration de reconnaissance mutuelle :
White Widow

Partie II : Informations sur la commercialisation des biens

6. Déclaration et informations sur la commercialisation des marchandises ou de ce type de marchandises

6.1. Les biens ou ce type de biens décrits dans la partie I sont mis à la disposition des utilisateurs finals sur le marché de l'État membre indiqué au point **4.1.**

6.2. La marchandise indiquée au point **3.** est mise à la disposition des utilisateurs finals dans l'Etat membre indiqué au point **4.1.** depuis le 16/11/2020

7. Cette partie de la déclaration de reconnaissance mutuelle a été établie sous la seule responsabilité de :
CBD France SASU
83 cours Maréchal Galliéni
33000 Bordeaux
France

Signé pour et au nom de : CBD France SASU

Fait à Bordeaux le 02/01/2021

Nom, Fonction et Signature : Vanessa Bernard - Directrice

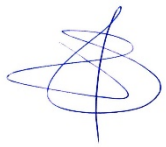

Annexe

1 - Règlement (UE) 2019/515 du Parlement Européen et du Conseil
https://bit.ly/3ndrMbQ

2 – Encyclopédie Rita – Section XI Chapitre 53
https://bit.ly/3ndd70h

3 - Catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles — Trente-sixième édition intégrale
https://bit.ly/3oLcyei

4 - Règlement (UE) 1307/2013 du Parlement Européen et du Conseil
https://bit.ly/3oLGPK0